



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

273^e séance du
CONSEIL DES GOUVERNEURS
CGV-200926
Le 26 septembre 2020
de 8 h 35 à 12 h
À distance / Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL
Conseil des gouverneurs • CGV-200926



CGV-200926

UNIVERSITÉ DE MONCTON

273^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 26 septembre 2020

de 8 h 35 à 12 h

À distance / Microsoft Teams

PRÉSENCES

MEMBRES

Alex Arseneau	Étudiant (Moncton)	Michelyne Paulin	alUMni
Annie Hélène Boudreau	Professeure (Shippagan)	Denis Prud'homme	U de M
Morel Caissie	Nord-Ouest	Recteur et vice-chancelier	
Marc-Antoine Chiasson	Sud-Est	Paulette Robert	Nord-Est
François Daigle	Extérieur du N.-B. (Ottawa)	Nicole Somers	Nord-Ouest
Isabelle Dasyva-Gill	Extérieur du N.-B. (I.-P.-É)	Mireille Vautour	Nord-Ouest
Edith Doucet, présidente	Extérieur des régions	<u>AUTRES PERSONNES PRÉSENTES</u>	
Kassim Doumbia	Nord-Est	Marc Angers, directeur des communications, des affaires publiques et du marketing	U de M
Emmanuel Edou	Étudiant (Shippagan)	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Denise Frenette	Sud-Est	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	Moncton
Mathieu Lang	Professeur (Moncton)	Madeleine Dubé, vice-rectrice	Edmundston
Gilles Lanteigne	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)	Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Samuel LeBreton	Extérieur des régions	Gilles Roy, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Denis Mallet	Nord-Est	Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur	Shippagan
Julien Massicotte	Professeur (Edmundston)		
Émilie Parent	Étudiante (Edmundston)		

Personnes excusées : Darius Bossé, Étienne Bossé, Louise Imbeault et Chantal Thériault

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES.....	4
3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5. CORRESPONDANCE	4
6. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC).....	5
6.1. OJC Procès-verbaux CEX-200824 et CEX-200922 (EXTRAORDINAIRE)	5
6.2. OJC Rapport des Ressources humaines.....	5
6.3. OJC Rapport du Comité conjoint de la planification	7
6.3.1. OJC Évaluation de la Maîtrise en histoire	7
6.3.2. OJC Évaluation de la Maîtrise ès arts (sciences du langage) et du Doctorat en sciences du langage	8
6.4. OJC Rapport du Comité d'audit	8
6.4.1. OJC Révision de la <i>Politique des achats de biens et de services</i>	8
7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	8
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-200613	9
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-200613.....	9
9.1. Autres	9
10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	9
11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-200824	10
11.1. Nominations au Comité de gouvernance	10
12. Affaires découlant du procès-verbal CEX-200922 (EXTRAORDINAIRE).....	10
12.1. Autres	10
13. AFFAIRES DÉCOULANT DU CCJ-200310.....	10
13.1. Évaluation du B.A. (Majeure en information-communication)	10
14. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	12
14.1. Budget de l'Université de Moncton	12
15. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT.....	14
15.1. Réinvestissement – mesures à court terme	14
16. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE.....	15
16.1. Nomination au Conseil des gouverneurs	15
16.1.1. Membre de l'extérieur du N.-B.	15
16.2. Nominations aux comités du Conseil des gouverneurs.....	16
16.2.1. Comité de finance	16
16.2.2. Comité d'audit.....	16
16.2.3. Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure.....	17
16.2.4. Comité de placement	17
16.3. Plan de travail 2020-2021	17
17. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL POUR LE VOTE.....	17
18. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-200828.....	17
19. AFFAIRES NOUVELLES.....	17
20. PROCHAINE RÉUNION.....	18
21. CLÔTURE.....	18

TABLE DES MATIÈRES (suite)

DOCUMENT.....	19
DOCUMENT A : Lettre de l'ABPPUM.....	A (1-2)
DOCUMENT B : Ordre du jour adopté	B (1-2)
DOCUMENT C : Rapport des ressources humaines de mars 2020.....	C (1-2)
DOCUMENT D : Rapport des ressources humaines d'août 2020.....	D (1-4)
DOCUMENT E : Procès-verbal du Comité de conjoint de la planification CCJ-200310	E (1)
DOCUMENT F : Révision de la <i>Politique des achats de biens et de services</i>	F (1-30)
DOCUMENT G : Rapport du recteur et vice-chancelier	G (1-16)
DOCUMENT H : Réalisation de la communauté universitaire.....	H (1)
DOCUMENT I : Nominations au Comité de gouvernance	I (1-3)
DOCUMENT J : Budget 2020-2021 et 2021-2022	J (1-75)
DOCUMENT K : Nomination au Conseil des gouverneurs	K (1-7)
DOCUMENT L : Nominations aux comités du Conseil des gouverneurs.....	L (1-9)
DOCUMENT M : Plan de travail du Comité de gouvernance	M (1-3)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/cgv-proces-verbaux>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE

8 h 35 : La présidente du Conseil des gouverneurs souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Les personnes excusées sont Darius Bossé, Étiennette Bossé, Louise Imbeault et Chantal Thériault.

Janice Comeau et Hanane Ghouli sont nommées scrutatrices.

La présidente procède à la lecture du texte de reconnaissance de l'Université de Moncton envers les peuples autochtones :

« L'Université de Moncton reconnaît que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié que les Wolastoqiwik (Malécites) et les Mi'kmaq ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1725. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Mi'kmaq et de Wolastoqiwik (Malécites) et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »

La présidente passe en revue le *Protocole de confidentialité* pour une réunion virtuelle du Conseil des gouverneurs.

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Il n'y a aucun nouveau membre.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation. Un avis de convocation a été envoyé le 16 septembre 2020 accompagné d'un projet d'ordre du jour. La réunion est convoquée par la présidente du Conseil des gouverneurs, Edith Doucet. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 17(1) des *Statuts et règlements*.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Pour faciliter la prise des présences, on demande à chaque membre d'ouvrir sa caméra dans la plateforme de réunion. La secrétaire générale confirme que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

5. CORRESPONDANCE

Voir le Document A, p. 1-2

La secrétaire générale indique qu'une lettre de l'ABPPUM datée du 22 juillet 2020 ayant comme objet *Poste d'ombud* a été reçue par la présidente du Conseil, Mme Edith Doucet. Cette correspondance a été traitée lors de la réunion du Comité exécutif du 22 septembre conformément à la *Politique relative au traitement de la correspondance adressée au Conseil des gouverneurs*. Le procès-verbal CEX-200922 résume les discussions relatives à cette correspondance.

6. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC)

Voir le Document B, p. 1-2

R : 01- CGV-200926

Gilles Lanteigne, appuyé par Denise Frenette, propose :

« *Que les dossiers de l'ordre du jour de consentement soient adoptés tels que présentés.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6.1. OJC Procès-verbaux CEX-200824 et CEX-200922 (extraordinaire)

Les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif du 24 août et du 22 septembre 2020 sont reçus aux fins de discussion.

6.2. OJC Rapport des ressources humaines

Voir le Document C, p.1-2 et le Document D, p. 1-4

Conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et compte tenu des objectifs visés par cette *politique*, la recommandation ci-dessous est présentée au Conseil des gouverneurs pour ratification.

Campus de Moncton**Sabbatique**

En conformité avec les dispositions de l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM (unité 1) et l'Université, il est recommandé qu'une sabbatique soit attribuée à la professeure suivante :

Faculté d'administration**Vivi KOFFI**

Département d'administration

Type A

1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour information

Nominations faites par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) et le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH)

Campus de Moncton

Le professeur **Pascal AUDET** (École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales) a été nommé directeur de son école pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

Le bibliothécaire **Héctor ALVAREZ** (Bibliothèque Champlain) a été nommé chef des services publics de la Bibliothèque Champlain pour un mandat de trois ans, soit du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université (Unité 1).

La professeure **Laurence ARRIGHI** a été nommée rédactrice en chef de la Revue pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023.

La professeure **Ann BEATON** (École de psychologie) a été nommée directrice adjointe par intérim de son école pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

6.2. OJC Rapport des ressources humaines (suite)

Le professeur **Jean-Luc BONNAUD** (Département d'histoire et de géographie) a été nommé directeur adjoint de son département pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

Le professeur **Jean DESFORGES** (Département de physique et d'astronomie) a été nommé directeur de son département pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

Le professeur **Guillaume FORTIN** a été nommé directeur de la Maîtrise en études de l'environnement pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023.

Le professeur **Michel JOHNSON** (École de kinésiologie et de loisir) a été nommé codirecteur du Service d'animation et de soutien à l'enseignement (SASE) pour la période du 1^{er} mai 2020 au 31 mai 2021, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 21.10 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

Le professeur **Gregory KENNEDY** a été nommé directeur scientifique de l'Institut d'études acadiennes pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2025.

La professeure **Mylène LACHANCE-GRZELA** (École de psychologie) a été nommée directrice adjointe de son école pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

La professeure **Anne-Marie LAROCHE** (Département de génie électrique) a été nommée directrice de son département pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

La professeure **Diane LEBRETON** (Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines) a été nommée directrice de son département pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

Le professeur **Michel MALLET** a été nommé secrétaire à la rédaction de la Revue pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Le professeur **Gilles MARCOUX** (Département d'administration) a été nommé directeur adjoint de son département pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

Le professeur **Alidou OUEDRAOGO** (Département d'administration) a été nommé directeur de son département pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

Le professeur **Gérard POITRAS** (Département de génie civil) a été nommé directeur du Centre de génie éolien de la Faculté d'ingénierie pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

La professeure **Cynthia POTVIN** (Département de traduction et des langues) a été nommée codirectrice du Service d'animation et de soutien à l'enseignement (SASE) pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 21.10 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

Le professeur **Jean-François RICHARD** (Département d'enseignement au primaire et de psychopédagogie) a été nommé directeur de son département pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

6.2. **OJC Rapport des ressources humaines** (suite)

La professeure **Karen SPRACKLIN** (Département d'anglais) a été nommée responsable du secteur langue en anglais pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

Modification aux sabbatiques

Les professeures et professeurs suivants reportent leur sabbatique :

Slimane BELBRAOUE

École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales	Type A	1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 au 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022
--	--------	--

Deny HAMEL

Département de physique et d'astronomie	Type A	1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 au 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
---	--------	--

David JOLY

Département de biologie	Type A	1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 au 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022
-------------------------	--------	--

Mustapha KARDOUCHI

Département d'informatique	Type C	1 ^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021 au 1 ^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022
----------------------------	--------	--

Mylène LACHANCE-GRZELA

École de psychologie	Type B	1 ^{er} mai 2020 au 31 décembre 2020 au 1 ^{er} janvier 2021 au 31 août 2021
----------------------	--------	--

Roger LORD

Département de musique	Type C	1 ^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021 au 1 ^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022
------------------------	--------	--

Monique RICHARD

Département de musique	Type B	1 ^{er} janvier 2021 au 31 août 2021 au 1 ^{er} janvier 2022 au 31 août 2022
------------------------	--------	--

Marc SURETTE

Département de chimie et biochimie	Type B	1 ^{er} janvier 2021 au 31 août 2021 au 1 ^{er} janvier 2022 au 31 août 2022
------------------------------------	--------	--

6.3. **OJC Rapport du Comité conjoint de la planification**

Voir le Document E, p. 1

6.3.1. **OJC Évaluation de la Maîtrise en histoire****Recommandation 1**

Que le CES renouvelle le contenu des séminaires obligatoires HIST6002 et HIST6020.

Recommandation 2

Que le CES et la FESR revoient l'utilisation du Rapport d'avancement afin de le rendre plus efficace en tant qu'outil de balisage du parcours académique des étudiantes et étudiants.

6.3.1. OJC Évaluation de la Maîtrise en histoire (suite)**Recommandation 3**

Que le CES et la FESR revoient la répartition des fonds disponibles pour appuyer les étudiantes et étudiants inscrits au programme de maîtrise ès arts en histoire afin de favoriser le recrutement.

Recommandation 4

Que le CES élabore un guide de rédaction pour la thèse de maîtrise ès arts en histoire en collaboration avec la FESR. »

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

6.3.2. OJC Évaluation de la Maîtrise ès arts (sciences du langage) et du Doctorat en sciences du langage**Recommandation 1**

Que les membres du secteur linguistique explorent la possibilité de renommer les programmes afin de mettre en valeur leur contenu.

Recommandation 2

Que les membres du secteur linguistique énoncent clairement l'identité des programmes dans la description des programmes afin d'en faire la promotion auprès des étudiantes et étudiants.

Recommandation 3

Que les membres du secteur linguistique revoient la banque de séminaires en fonction du renouvellement du corps professoral, tout en gardant à l'esprit l'identité cohésive des programmes.

Recommandation 4

Que les membres du secteur linguistique assument davantage la portée interdisciplinaire du programme en bâtissant des ponts avec les unités connexes ainsi que les centres et instituts de recherche pertinents. »

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

6.4. OJC Rapport du Comité d'audit**6.4.1. OJC Révision de la Politique des achats de biens et de services**

Voir le Document F, p. 1-30

Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications proposées à la Politique des achats de biens et de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document B, 1-2

R : 02-CGV-200926

Denis Mallet, appuyé par Mireille Vautour, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

**8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DES GOUVERNEURS
CGV-200613****R : 03-CGV-200926**

François Daigle, appuyé par Nicole Somers, propose :

« Que le procès-verbal CGV-200613 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-200613**9.1. Autres**

Aucune question n'est soulevée.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document G, p. 1-16 et le Document H, p. 1

Présentation du recteur et vice-chancelier

À l'aide de diapositives électroniques, le recteur et vice-chancelier fait un bilan de ses premiers 89 jours dans le poste. Il présente trois objectifs qu'il s'est donnés, soit : (1) faire connaissance avec les membres de la communauté universitaire et société civile, (2) prendre connaissance des dossiers (COVID-19, états financiers, dossiers des comités universitaires, etc.) et (3) s'impliquer dans les associations universitaires (Universités Canada, ACUFC, AUA, Regroupement des universités du N.-B., et autres).

Au niveau des activités de l'Équipe de direction, le recteur indique que les discussions sont entamées afin de mettre en place un processus de développement d'un plan stratégique 2030. Une retraite de l'Équipe aura lieu cet automne.

Voici quelques faits saillants des activités depuis juin 2020 :

- Don de trois millions de dollars de la Fondation de la famille Arthur L. Irving.
- La Campagne Évolution excède son objectif. Bilan : 58 M\$ à ce jour.
- Taux de placement des étudiantes et étudiants de premier cycle qui se trouvent un emploi au N.-B. : 97 % et tous cycles confondus : 87 %
- Le nouveau Centre de leadership Frank McKenna - L'alUMni forme sa première cohorte. Vingt-cinq étudiantes et étudiants ont acquis des compétences en leadership.
- Mme Katherine d'Entremont est nommée ombud par intérim jusqu'au 31 décembre 2020.
- Le professeur Viktor Khalack a obtenu une subvention de recherche de la NASA.
- L'Université a reçu plus de 115 000 \$ de financement pour la recherche liée à la COVID-19.
- Signature de la Déclaration d'engagement avec la nation Walastoqiyik.
- Cérémonie pour M. Armand Caron : Pavillon sportif Armand-Caron.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

La présidente remercie le recteur et vice-chancelier pour sa présentation.

R : 04-CGV-200926

Paulette Robert, appuyée par Morel Caissie, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-200824**11.1. Nominations au Comité de gouvernance**

Voir le Document I, p. 1-3

R : 05-CGV-200926

Émilie Parent, appuyée par Nicole Somers, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Marc-Antoine Chiasson** comme membre du Comité de gouvernance pour un second mandat de trois ans. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

R : 06-CGV-200926

Nicole Somers, appuyée par Paulette Robert, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que **Marc-Antoine Chiasson** soit nommé président du Comité de gouvernance pour une période d'un an à compter du 26 septembre 2020. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

Il y a un poste à pourvoir au sein du Comité de gouvernance. Les membres intéressés ou qui ont des questions au sujet de ce comité sont priés de communiquer avec la secrétaire générale.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-200922 (EXTRAORDINAIRE)**12.1. Autres**

Aucune question n'est soulevée.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU CCJ-200310

Voir le Document E, p. 1

13.1. Évaluation du B.A. (majeure en information-communication)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier d'évaluation du programme de B.A. (majeure en information-communication) et précise que l'équipe d'évaluation externe était composée du professeur Marc-François Bernier de l'Université d'Ottawa et du professeur Jacques Lemieux de l'Université Laval. Le programme évalué compte 120 crédits.

13.1. Évaluation du B.A. (majeure en information-communication) (suite)

Le VRER indique que, globalement, les évaluateurs externes ont trouvé que le programme offre un bon équilibre entre la formation générale en sciences humaines et sociales et la formation spécialisée en information-communication. Sur le sujet de l'appui aux étudiantes et étudiants, les évaluateurs externes notent que ceux-ci apprécient la grande proximité de leurs professeures et professeurs et mentionnent leur dévouement. On note que les ressources matérielles sont de qualité.

Par ailleurs, sur d'autres plans, notamment sur la place des médias numériques dans le programme d'études, les évaluateurs suggèrent de poursuivre le virage numérique entamé il y a quelques années. On note aussi que le taux de rétention des étudiantes et étudiants dans le programme est de 55 %.

Le programme figure dans la liste des programmes à maintenir dans le grand projet de planification académique.

Enfin, le VRER explique pourquoi cette rubrique ne fait pas partie de l'ordre du jour de consentement. Le Sénat académique a ajouté une cinquième recommandation à celles adoptées par le Comité conjoint de la planification. Le VRER demande au Conseil de considérer cette cinquième recommandation.

R : 07-CGV-200926

Denise Frenette, appuyée par Morel Caissie, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que le Comité pédagogique du programme d'information-communication poursuive le virage numérique non seulement dans la liste de cours offerts, mais aussi dans le contenu de ces cours et dans leurs interactions.

Recommandation 2

Que le Comité pédagogique du programme d'information-communication renforce la dimension éthique et la formation méthodologique du programme.

Recommandation 3

Que le Comité pédagogique du programme d'information-communication planifie le renouvellement du corps professoral en fonction de l'équilibre des expertises en journalisme et en relations publiques, avec accent sur les nouvelles pratiques professionnelles dans les deux secteurs.

Recommandation 4

Que le Comité pédagogique du programme d'information-communication examine le taux de rétention au sein du programme à la lumière des données institutionnelles et adopte des stratégies pour l'améliorer.

Recommandation 5

Que le Comité pédagogique du programme puisse identifier et optimiser des stratégies existantes et nouvelles dans le but de développer la recherche et d'enrichir le programme de formation. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE

14.1. Budget de l'Université de Moncton

Voir le Document J, p. 1-75

Invité : Daniel Godbout, directeur du Service des finances

Présentation du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH)

Situation financière

À l'aide d'une présentation PowerPoint, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente une série de diapositives électroniques. Il rappelle d'abord les principes directeurs qui ont été adoptés par le Conseil des gouverneurs. Il rappelle aussi que l'on doit réduire de façon importante l'écart prévu entre les revenus et les dépenses avec l'objectif d'atteindre un équilibre budgétaire en 2022-2023. Il faut prioriser un enseignement de qualité, fournir une expérience étudiante de haut niveau, et maintenir des droits de scolarité compétitifs et un programme d'aide financière pour les étudiantes et les étudiants dans le besoin.

Le VRARH présente la situation financière de l'Université. À l'aide d'un graphique, on note l'évolution des revenus (réseau) sur 10 ans. En comparant l'année 2013-2014 à l'année 2020-2021, on constate que les revenus obtenus en 2020-2021 sont plus bas. On note également un manque à gagner d'environ 30 M\$ en 2020-2021 pour offrir des services similaires à ceux de l'année 2013-2014.

En tenant compte de la situation financière, un important exercice a été fait au cours des derniers mois. Afin d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2022-2023, des budgets doivent être révisés à la baisse et réduits de manière responsable.

Le VRARH présente le protocole d'entente avec la Province du N.-B. Il rappelle que nous sommes dans la dernière année de l'entente 2017-2021. Il présente les hypothèses réseau (juin 2020) et les projections budgétaires 2020-2023.

Le VRARH présente les sources de revenus de l'Université. Il explique les sources de revenus, l'évolution des inscriptions canadiennes et internationales (2009-2021) ainsi que les droits de scolarité des universités néo-brunswickoises en 2020-2021. Il rappelle les facteurs qui affectent le taux d'inscription, notamment le taux de rétention des étudiantes et étudiants à l'automne et l'émission de visas étudiants pour l'hiver 2021 et l'automne 2021.

Dans sa présentation, le VRARH explique l'impact de l'appui gouvernemental à la population étudiante. On note que 50 % des étudiantes et des étudiants inscrits au premier cycle à l'Université de Moncton recevaient un appui gouvernemental. Dans 38 % des cas, cet appui était au moins équivalent aux droits de scolarité (gratuité).

Des diapositives sont présentées, notamment les suivantes :

- Droits de scolarité des universités néo-brunswickoises 2020-2022
- Droits de scolarité canadiens des universités néo-brunswickoises 2021-2022
- Droits de scolarité internationaux des universités néo-brunswickoises 2021-2022

En termes de bourses, un montant de 14,8 M\$ a été offert aux étudiantes et étudiants en 2018-2019. Notons qu'environ 50 % de ce montant provient de l'Université.

Le VRARH présente les hypothèses réseau en date du mois de septembre 2020. Les revenus proviennent des inscriptions, des subventions et des entreprises auxiliaires et résidences. Au niveau des dépenses, il faut prévoir des contributions additionnelles aux régimes de pension entre 7 M\$ à 8 M\$.

En ce moment, en tenant compte de ces hypothèses liées aux revenus et aux dépenses, le déficit de l'Université de Moncton pour l'année 2020-2021 s'élève à 5,9 M\$. En 2021-2022, on estime un déficit d'environ 2,8 M\$.

14.1. Budget de l'Université de Moncton (suite)

Plan de redressement financier

Le VRARH présente le plan de redressement financier. À la lumière des chiffres actuels, celui-ci prévoit un redressement en 2022-2023. Il faut y prévoir des revenus additionnels, un effort additionnel pour la réduction des dépenses tout en tenant compte des facteurs de risques comme la COVID-19, les régimes de pension et les subventions provinciales spécifiques et régulières.

Le VRARH présente la distribution des revenus et des dépenses pour les entreprises auxiliaires dans les trois campus d'ici 2022 ainsi que les déficits à prévoir. En 2020-2021, on prévoit un déficit de l'ordre de 879 000 \$. Ce montant devra être absorbé par le fonds de fonctionnement.

Les éléments suivants sont précisés :

- Malgré une hausse des droits de scolarité de 8 % en 2020-2021, l'Université de Moncton a toujours les droits de scolarité les plus bas au Nouveau-Brunswick.
- Lorsqu'on compare les droits de scolarité par programme, on note des écarts fort importants entre UNB et l'UdeM pour les programmes de droit et d'ingénierie notamment. Les frais à UNB sont de loin plus dispendieux.
- Le programme d'appui aux étudiantes et aux étudiants, dont la gratuité, ne tient pas compte des écarts entre les droits de scolarité des différentes universités.

Discussion du Conseil

Les points suivants sont soulevés :

- Si l'on augmente les droits de scolarité par programme, est-ce que l'UdeM aura toujours les frais les moins dispendieux de la province? Le VRARH indique que son meilleur estimé est que les frais seront toujours dans les plus bas, peut-être que l'exception sera UPEI.
- Sur la question du plan de redressement, on prévoit des coupures en 2020-2021; est-ce que ces réductions sont ponctuelles? Le VRARH indique que le but est d'éliminer la dette à tout jamais. L'on cherche à réduire la dette en tenant compte des impacts. On réduit beaucoup dans les matériaux et services plutôt que dans les programmes.
- La mise à jour de l'ensemble des risques est-elle connue pendant la durée du redressement financier? Le VRARH indique que le Comité de finance assurera une veille continue. Des rapports d'étapes sont prévus à chaque réunion.
- On note que la situation financière est importante. Est-ce que la Province peut nous aider cette année? Le VRARH indique que le gouvernement provincial prévoit respecter le protocole d'entente.
- Un regard sur la question des fonds de pension devient de plus en plus nécessaire. Le VRARH indique que les comités de retraite sont conscients de la situation et travaillent sur le dossier.
- Il s'agit d'un budget traditionnel qui projette l'Université dans un *statu quo*. Quels sont nos indicateurs de rendement? Il faut examiner l'ensemble des programmes; bref, examiner l'impact en profondeur. Le recteur et vice-chancelier indique qu'une réflexion plus large au niveau des choix stratégiques s'avère nécessaire.
- Un gouverneur propose de faire le comparatif avec l'Université St-Anne (Nouvelle-Écosse) et l'Université Laval afin d'avoir un portrait plus global. Il explique que nous avons des préoccupations socio-économiques en notant que les droits de scolarité sont les plus bas dans la région. Est-ce que nos étudiantes et étudiants proviennent d'une situation économique plus difficile? L'Université de Moncton est un joyau qui assure l'accessibilité. Le VRARH indique qu'une comparaison avec les universités du Québec nous mène à reconnaître que la Province du Québec n'offre pas le même régime de

14.1. **Budget de l'Université de Moncton** (suite)

subventions que celle du N.-B. Il en va de même pour la Nouvelle-Écosse, toutefois, ce modèle provincial est davantage similaire au nôtre. Notons que près de 50 % des étudiantes et étudiants du N.-B. inscrits dans un programme de 1^{er} cycle à l'UdeM recevaient un appui gouvernemental. Dans 38 % des cas, cet appui était au moins équivalent aux droits de scolarité.

- On rappelle que le taux de placement des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton est élevé. On remplit bien notre mission.
- Selon des membres, abolir un programme d'études n'est pas synonyme de réduire des dépenses. Selon un membre, le déficit de l'Université est directement proportionnel aux diminutions des subventions provinciales – on note un désengagement depuis quelques années. Quel est notre réel pouvoir de négociations avec la Province? Il est là le problème.
- Selon un membre, on parle de réductions dans l'ordre de millions de dollars et d'augmentation des droits de scolarité de plus de 26 % sur quelques années seulement. Il y a là une incohérence à savoir pourquoi les étudiantes et étudiants paient plus pour en recevoir moins. On dénote que les étudiantes et étudiants sont très endettés. On rappelle que l'Université annonce continuellement qu'elle offre une expérience étudiante exceptionnelle. Je voterai contre. Le VRARH indique que l'Université est sensible aux enjeux; toutes les facultés sont stratégiques dans leur offre de programmes.

Le recteur et vice-chancelier remercie les membres du Conseil pour ces échanges. Il rappelle qu'un déficit structurel est au cœur de la situation depuis 2013. Depuis 2013, globalement, on note une diminution dans les inscriptions et dans les subventions. Cette année, la pandémie de la COVID-19 est un facteur supplémentaire qui pourrait avoir un effet sombre sur la situation financière. Le recteur indique que les droits de scolarité doivent être compétitifs. Selon le recteur, il faut également faire des gains en efficacité dans la gestion académique des programmes, dans le fonctionnement, voire même l'architecture des programmes d'études. Il faut également examiner le cadre de contrôle de la masse salariale.

Le recteur et vice-chancelier remercie le VRARH et son équipe ainsi que tous les membres du Conseil pour cet échange.

R : 08-CGV-200926

Gilles Lanteigne, appuyé par Marc-Antoine Chiasson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2020-2021 et le budget 2021-2022 de l'Université de Moncton. »

Vote sur R08

Pour : 16

Contre : 4

ADOPTÉE

15. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT15.1. **Réinvestissement – Mesures à court terme**

Invité : Daniel Goguen, président du Comité de placement

Présentation de M. Goguen

Le président du Comité de placement indique que, lors de la réunion du 15 septembre dernier, le Comité a lancé une nouvelle étude de la *Politique de placement*. Le Comité souhaite examiner la question de la répartition des actifs. Le président indique que très probablement des changements devront être apportés si l'Université souhaite atteindre ses objectifs de rendement. À ce moment-ci, l'atteinte est difficile. Le Comité poursuit son étude en vue d'une recommandation au Conseil des gouverneurs.

Par ailleurs, l'Université a mis fin au mandat qu'il avait donné au gestionnaire PAAMCO en 2016. La performance de PAAMCO fut décevante à plusieurs égards. Les

15.1. **Réinvestissement – Mesures à court terme** (suite)

fonds seront gérés par Placements Louisbourg dans leur mandat d'obligations canadiennes. Considérant cette situation, le Comité de placement recommande au Conseil d'accepter le dépassement de la limite maximale pour la catégorie d'actifs des obligations sans contrainte ainsi que pour la catégorie des actions mondiales.

Enfin, le président explique que le Comité de placement recommande au Conseil d'investir les sommes reçues de PAAMCO dans le mandat de PIMCO (obligations), celui de Mawer (actions mondiales) et celui de BlackRock (actions mondiales).

Discussion/Questions

Les difficultés de PAAMCO sont liées à la performance et au service offert. On note également qu'il y a eu des changements organisationnels importants au cours des dernières années. On note aussi que là où PAAMCO aurait dû bien performer pour protéger le portefeuille, la performance fut décevante.

La question du maintien du fonds de couverture dans la répartition des actifs est à l'étude présentement.

En répondant à une question, M. Goguen indique que la tolérance est de quatre ans habituellement. Une grille d'évaluation des gestionnaires est utilisée annuellement et le bilan est présenté par la firme externe Mercer.

R : 09-CGV-200926

Kassim Dumbia, appuyé par Annie Hélène Boudreau, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs permette le dépassement de la limite maximale pour la catégorie d'actifs des obligations sans contrainte ainsi que pour la catégorie des actions mondiales. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

R : 10-CGV-200926

Mathieu Lang, appuyé par Annie Hélène Boudreau, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte que les sommes reçues de PAAMCO soient réinvesties de la façon suivante : 50 % en obligations sans contrainte dans le mandat de PIMCO, 25 % en actions mondiales dans le mandat de Mawer et 25 % en actions mondiales dans le mandat de BlackRock. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

16. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE16.1. **Nomination au Conseil des gouverneurs**

Voir le Document K, p. 1-7

16.1.1. **Membre de l'extérieur du N.-B.****R : 11-CGV-200926**

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Nicole Somers, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **François Daigle** comme membre de l'extérieur du Nouveau-Brunswick pour un second mandat de trois ans. »*

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

16.2. Nominations aux comités du Conseil des gouverneurs

Voir le Document L, p. 1-9

16.2.1. Comité de finance**R : 12-CGV-200926**

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Denise Frenette, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Samuel LeBreton** comme membre du Comité de finance pour un second mandat de trois ans. »*

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

16.2.2. Comité d'audit**R : 13-CGV-200926**

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Nicole Somers, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Denis Mallet** comme membre du Comité d'audit pour un mandat de trois ans. »*

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

R : 14-CGV-200926

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Denise Frenette, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Mireille Vautour** comme membre du Comité d'audit pour un mandat de trois ans. »*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

R : 15-CGV-200926

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Paulette Robert, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **France Ringuette** comme membre du Comité d'audit pour un troisième mandat de trois ans. »*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

R : 16-CGV-200926

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Paulette Robert, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que **France Ringuette** soit nommée présidente du Comité d'audit pour un mandat de trois ans. »*

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

16.2.3. Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure**R : 17-CGV-200926**

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Paulette Robert, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Étiennette Bossé** comme membre du Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure pour une période indéterminée. »*

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

16.2.4. Comité de placement**R : 18-CGV-200926**

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Michelyne Paulin, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Gilbert Lefrançois** comme membre expert du Comité de placement pour un mandat de trois ans. »*

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

16.3. Plan de travail 2020-2021

Voir le Document M, p. 1-3

Le président du Comité de gouvernance indique qu'une des priorités du plan de travail 2020-2021 consiste à offrir des sessions de formation de façon ponctuelle et régulière aux membres du Conseil des gouverneurs. Il cite comme exemple un atelier sur la gouvernance. En raison de la pandémie, cette initiative n'a pas encore pu être mise en œuvre. Les membres du Conseil sont invités à envoyer leurs suggestions quant à des sujets qui pourraient être abordés lors d'une session de formation.

17. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL POUR LE VOTE**R : 19-CGV-200926**

Mathieu Lang, appuyé par Isabelle Dasylyva-Gill, propose :

« Que les fichiers Excel générés lors des votes soient supprimés »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

18. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-200828

Le vice-recteur à la recherche et à l'enseignement indique que la réunion du Sénat académique du 28 août qui s'est tenue à distance consistait principalement en la réception de rapports annuels ainsi qu'en l'adoption des recommandations suivant l'évaluation des trois programmes d'études apportés à l'attention du Conseil des gouverneurs à cette présente réunion.

Aucune question n'est soulevée.

19. AFFAIRES NOUVELLES

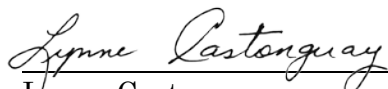
La présidente remercie les deux techniciens, Mme Hanane Ghouili et M. Michel Couture, pour leur appui dans le cadre de cette réunion virtuelle.

20. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le samedi 5 décembre à 8 h 30.

21. CLÔTURE

La réunion se termine à 12 h.



Lynne Castonguay
Secrétaire générale

DOCUMENTS

Conseil des gouverneurs • CGV-200926

